

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

“Nous ne quittons pas le football, nous quittons un système.”

La SAS Football Club Chalonnais annonce aujourd’hui la fin de son aventure au sein du FC Chalon à l’issue de la saison actuelle.

Chalon-sur-Saône était un projet ; la réalité administrative et la politique locale en a fait un constat d’impossibilité.

Nous refusons de continuer à bâtir l’avenir dans un environnement marqué par des blocages répétés et des intérêts divergents.

Nous nous mettons dès aujourd’hui en quête d’un nouveau projet sportif, sur un territoire capable de considérer un investisseur comme un partenaire de développement, et non une cible.

Des engagements tenus, une éthique de bâtisseur

Parce que nous avons une conception exigeante de nos responsabilités, nous quittons le club avec dignité et professionnalisme :

- **Respect intégral des contrats** : la SAS honorera 100 % des salaires des joueurs et du staff, ainsi que l’ensemble des frais de fonctionnement, jusqu’au 30 juin 2026.
- **Transfert des actifs** : à l’issue de la saison, nous reprendrons nos joueurs sous contrat, notre staff et l’intégralité du matériel technique et pédagogique nous appartenant. Nous rendons à l’Association la gestion de l’équipe première, tout en conservant les outils et l’expertise qui ont permis sa structuration.
- **Seul moteur financier** : en deux ans, plus de 1,5 million d’euros de fonds privés ont été investis par le groupe ARES pour porter l’ambition du club. La SAS a ainsi été le moteur financier du projet.

L’Association : une gestion incompatible avec un projet structuré

La collaboration avec la présidence de l’Association a mis en évidence plusieurs dysfonctionnements significatifs.

- **Gouvernance budgétaire** : dès juin 2024, des charges salariales ont été engagées sans validation budgétaire formalisée, avec pour seule explication : “C’est comme ça que ça se passe”.
- **Relations avec des clubs extérieurs** : en novembre 2024, des démarches de mise en relation d’un joueur avec le FC Metz ont été engagées sans information préalable de la SAS. Des situations comparables se sont reproduites récemment avec le FC Sochaux, notamment lors de la venue du recruteur monsieur Christian Walgenwitz.
- **Flux financiers** : à l’heure actuelle, l’Association retient des fonds FFF et des recettes de buvette appartenant à la SAS, nous imposant des échéanciers.

Le système local : une succession de refus

Dans le cadre de la progression sportive du club, la mise en conformité des infrastructures était indispensable. La SAS a ainsi engagé et financé plusieurs projets successifs sur le territoire :

- **Dracy-le-Fort** : nous avons acheté un terrain pour bâtir notre propre stade. Le maire, monsieur Olivier Grosjean, s'était initialement montré enthousiaste, évoquant même la possibilité d'utiliser un terrain appartenant à l'État pour désenclaver notre parcelle. Le projet a fait l'objet d'un refus de permis, au motif que la collectivité "privilégie l'implantation d'activités économiques sur les zones d'activités économiques qu'elle a en gestion, ce que n'est pas un complexe sportif". Pourtant, le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) autorise expressément l'implantation de complexes sportifs sur ce secteur. La solution pour faciliter l'accès a, elle, disparu.
- **Zone Actisud** : à la suite de ce refus, nous avons sollicité l'achat d'un terrain sur la zone Actisud pour y implanter le FCC et notre filiale de fabrication de produits isolants. Refus de la SEM Val de Bourgogne au motif que "ce type d'activité ne correspond pas à la politique d'aménagement industriel".
- **Infrastructures existantes** : en dernier recours, nous avons demandé à racheter un stade existant à rénover (Léo Lagrange ou Garibaldi) afin de le mettre aux normes. Refus de madame Stéphanie Pelletier, directrice de cabinet de monsieur Sébastien Martin, au nom de "l'inaliénabilité du domaine public".

Ces refus successifs, malgré des adaptations du projet, ont empêché toute mise en conformité des infrastructures et rendent impossible la poursuite du développement sportif du club.

Des choix publics différenciés

Dans le même temps, d'autres projets ont bénéficié d'adaptations d'infrastructures publiques. Une convention d'échange de terrains a été conclue entre le Département et la société SRC Parquets, dirigée par monsieur Grégoire Juillot, fils de monsieur Dominique Juillot, 1er vice-président du Grand Chalon. Dans ce cadre, une portion de la Voie Verte n°1 (piste cyclable régionale) a été déviée afin de permettre l'extension de l'activité de cette entreprise.

Par ailleurs, le basket professionnel local continue de bénéficier d'un ensemble de soutiens publics significatifs, incluant notamment des subventions, des dispositifs d'accompagnement, ainsi que différentes formes de valorisation et de visibilité institutionnelle.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte local où certains projets ont manifestement bénéficié d'un accompagnement plus favorable que le nôtre.

Un environnement d'entrave permanent

Au-delà des décisions structurantes, le fonctionnement du projet a été rendu particulièrement difficile à plusieurs niveaux, dans un environnement global peu favorable au développement de nos activités sur le territoire.

- **Installation de notre activité médicale** : le 6 juin 2025, le Grand Chalon a officiellement interdit à ses services de mobilité d'aider les médecins et soignants du centre de santé de Saint-Rémy, filiale médicale du groupe ARES, à s'installer sur le territoire.
- **Relations institutionnelles** : le Grand Chalon a refusé tout contact direct avec la SAS, nous imposant de passer par l'Association comme unique interlocuteur. Un courrier de monsieur Sébastien Martin indique que l'accès au stade, indispensable à notre activité, dépendait de l'acceptation de conditions financières nettement supérieures à celles pratiquées dans des stades comparables.
- **Fonctionnement opérationnel** : sous l'autorité du maire de Chalon-sur-Saône, monsieur Gilles Platret, les services municipaux n'étaient pas autorisés à échanger directement avec la SAS. Ces difficultés ont parfois pris des formes édifiantes : pour demander la tonte de la pelouse, nos dirigeants devaient passer par le Président de l'Association, alors même que le jardinier était présent. Une médiation officielle du Sous-Préfet, le 16 septembre 2025, a été nécessaire pour établir un cadre minimal d'échanges.

À bientôt sur un vrai terrain

Nous quittons Chalon la tête haute. Des procédures ont d'ores et déjà été engagées devant les juridictions administratives compétentes. D'autres actions seront engagées.

Nous nous mettons dès aujourd'hui en recherche d'un nouveau projet sportif. Par son président affirmant agir en "totale autonomie", l'Association assumera seule la poursuite du projet sportif local.

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont fait vivre ce projet au quotidien. Notre staff et nos joueurs, pour leur engagement et leur professionnalisme, parfois dans des conditions de terrain qui n'étaient pas à la hauteur de l'ambition sportive. Les bénévoles, pour leur engagement dans l'organisation et la tenue des matches. Les supporters, pour leur présence et leur fidélité tout au long de ces deux saisons.

Vous n'êtes pas ce que nous quittons.

Chalon était une ambition. Elle s'est construite sur le terrain, mais n'a pas pu se poursuivre en dehors.

Vincent MAILLET
Président de la SAS Football Club Chalonnais